

*Communiqué de presse*

## RAPPORT ANNUEL

### Nouvelle édition du rapport sur l'état de l'internet en France

Paris, le 16 juillet 2026

L'Arcep publie aujourd'hui l'édition 2026 de son rapport sur l'état de l'internet en France, ainsi que la mise à jour des [baromètres sur l'interconnexion de données](#) et [l'adoption du protocole IPv6](#). Alors que 94 % des Français se déclarent internautes, ce troisième tome du rapport d'activité dresse un état des lieux des actions conduites par l'Autorité pour veiller au bon fonctionnement de l'internet, à son ouverture et à sa soutenabilité. Cette édition met particulièrement en lumière les effets de l'essor rapide de l'IA générative : nouvelle porte d'entrée vers les contenus et services en ligne, elle constitue un facteur de transformation des marchés numériques mais aussi de croissance des impacts environnementaux.

**Interconnexion : le trafic de données entrant sur les réseaux des principaux fournisseurs d'accès à Internet (FAI) continue de progresser (+10%), 5 acteurs principaux en concentrent toujours près de la moitié**

Évalué aux points d'interconnexion des réseaux des principaux FAI en France, le trafic entrant atteint 56 Tbit/s fin 2025, soit une hausse de 10,4 % par rapport à 2024. Cette progression est comparable à celle observée l'année précédente (progression de 9,2% entre fin 2023 et fin 2024). Le trafic sortant progresse plus fortement, de 28,1 %, pour atteindre 6,6 Tbit/s, ce qui contribue à réduire l'asymétrie entre trafic entrant et sortant.

A l'image de ces dernières années, la moitié du trafic demeure concentrée : Akamai et les quatre principaux fournisseurs de contenus et d'applications (Netflix, Amazon, Google et Meta) totalisent 49 % du trafic à destination des utilisateurs finals.

**IPv6 : côté grand public, la France reste le pays le plus avancé en matière de connectivité IPv6**

La transition vers IPv6 continue de progresser. Fin 2025, la France affiche un taux d'utilisation IPv6 grand public et entreprise estimé à 74,7 %, ce qui la place en première position parmi les 100 pays comptant le plus d'internautes, devant l'Inde et l'Allemagne. 94 % des clients fixes grand public et 83 % des clients mobiles grand public ont activé l'IPv6.

Cette avance doit désormais être consolidée sur l'ensemble de la chaîne internet. Côté contenus et hébergement, 38 % des sites web et 25 % des serveurs e-mail sont accessibles en IPv6. L'Arcep rappelle que la migration de tous les acteurs vers IPv6 est la seule solution pérenne face à la pénurie d'adresses IPv4, afin de préparer progressivement un internet exclusivement IPv6.

**Internet ouvert : dix ans après le règlement de 2015, l'Arcep alerte sur de nouveaux défis**

En dix ans, le règlement de 2015 a démontré son efficacité pour préserver la neutralité du net comme l'ont souligné les discussions au Parlement européen lors de [l'événement coorganisé par l'Arcep le 14 janvier 2026](#). De nouveaux enjeux doivent toutefois être pris en compte afin d'assurer la neutralité du net, au bénéfice de la liberté de choix des utilisateurs et de la capacité d'innover sur internet.

D'une part, dans le contexte de déploiement du *slicing*, [des travaux sont en cours au niveau du BEREC](#) pour apporter des clarifications sur l'utilisation de cette technologie pour le développement de services par les opérateurs et les conditions de sa compatibilité avec le règlement Internet ouvert..

D'autre part, comme le souligne [le rapport « IA générative : des défis pour l'avenir de l'internet ouvert »](#) publié début 2026, les services d'IA générative deviennent de nouveaux intermédiaires et jouent le rôle de « porte d'entrée » vers les contenus et les services en ligne. En sélectionnant, résumant, hiérarchisant ou reformulant

les ressources du web, ces services peuvent modifier les conditions d'accès à la diversité des sources, la liberté de choix des utilisateurs et la capacité des innovateurs à proposer de nouveaux services.

### **Cloud, données, Data Act, Data Governance Act : l'Arcep poursuit son action en faveur de l'ouverture des marchés numériques et du développement de l'économie de la donnée**

En 2025, l'Arcep a poursuivi les missions qui lui ont été confiées par la loi visant à sécuriser et réguler l'espace numérique (SREN), dont l'objectif est d'offrir une plus grande liberté de choix aux utilisateurs de services d'informatique en nuage (*cloud*), et à développer l'économie de la donnée et l'innovation dans ce domaine.

Concernant la régulation des services *cloud*, qui anticipent le règlement sur les données (*Data Act*), l'Arcep a en particulier publié une recommandation sur l'interopérabilité et la portabilité de services *cloud*, et proposé au Gouvernement de fixer à zéro euro le montant maximal de tarification pour les frais de transfert de données dans le cadre d'un changement de fournisseur de services *cloud*. Concernant la mise en œuvre du règlement européen sur la gouvernance des données, le *Data Governance Act*, l'Autorité a reçu 10 notifications de prestataires de services d'intermédiation de données, acteurs qui agissent comme tiers de confiance pour les échanges de données, et elle a attribué deux premiers labels « prestataire de services d'intermédiation de données reconnu dans l'Union » aux sociétés M-iTrust et Hub One DataTrust.

L'Arcep se prépare également à la mise en œuvre du *Data Act*, puisqu'un projet de loi présenté en novembre 2025 prévoit de lui confier de nouvelles missions, notamment sur l'accès et le partage des données issues des objets connectés ainsi que sur le *cloud*.

### **Régulation des plateformes et déverrouillage des écosystèmes numériques : des propositions pour réviser le Digital Markets Act (DMA)**

L'Arcep poursuit son engagement au sein du BEREC pour participer à la régulation économique des grands acteurs du numérique. Elle a ainsi [formulé](#) des propositions concrètes pour le réexamen du DMA, notamment :

- Désigner comme acteurs dominants certains grands fournisseurs de *cloud* (les *hyperscalers*),
- Tenir compte, dans l'application des obligations aux acteurs dominants, des services d'IA désormais intégrés dans les services numériques,
- Renforcer l'interopérabilité des messageries instantanées,
- Instaurer une collecte de données pour suivre l'évolution des marchés.

Les travaux récents de la Commission européenne sont alignés avec plusieurs de ces recommandations.

### **Environnement : l'IA générative contribue à l'augmentation de l'empreinte environnementale du numérique, comme le soulignent plusieurs travaux de l'Arcep**

Les données de [la dernière édition de l'enquête annuelle « Pour un numérique soutenable »](#) documentent notamment l'impact croissant des opérateurs de centres de données sur l'empreinte environnementale du numérique, dans un contexte de développement des services d'IA générative qu'ils hébergent. Malgré l'amélioration de leur efficacité, la consommation électrique des opérateurs de centres de données continue de progresser de 12 % et leurs émissions de gaz à effet de serre de 23 % entre 2023 et 2024.

Dans son récent [rapport « IA générative : de nouveaux défis environnementaux ? »](#), l'Arcep souligne le manque de transparence des concepteurs de modèles et des fournisseurs de services d'IA sur les impacts environnementaux de leurs modèles, ainsi que l'importance croissante de la phase d'inférence avec la hausse des usages. Les travaux menés avec le PEReN montrent qu'une IA plus frugale n'implique pas nécessairement de compromis sur la performance : certains modèles moins consommateurs peuvent fournir des réponses aussi pertinentes que des grands modèles plus énergivores.

Face à ces constats, l'Arcep appelle en particulier à améliorer la mesure et la transparence des impacts environnementaux de l'IA, à intégrer l'écoconception des services d'IA y compris, en mettant en œuvre certaines recommandations issues du [référentiel général de l'écoconception des services numériques](#).

---

#### **Contact presse**

Victor Schmitt

[victor.schmitt@arcep.fr](mailto:victor.schmitt@arcep.fr)

Tél. : 01 40 47 71 84

#### **Suivez l'ARCEP**

 [www.arcep.fr](http://www.arcep.fr)

 LinkedIn /  Bluesky /  Mastodon

 Instagram

#### **Abonnez-vous**

Flux RSS

Lettre électronique

Listes de diffusion

## Documents associés

- [Rapport sur l'état de l'internet en France édition 2026](#)
- [Baromètre sur l'interconnexion de données](#)
- [Baromètre de la transition vers l'IPv6](#)
- [Rapport « IA générative : de nouveaux défis pour l'avenir de l'internet ouvert »](#)
- [Rapport « IA générative : de nouveaux défis environnementaux ? »](#)

## A propos de l'Arcep

L'Arcep est l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse. Arbitre expert et neutre, au statut d'autorité administrative indépendante, elle est l'architecte et la gardienne des réseaux d'échanges internet, télécoms fixes, mobiles, postaux et de distribution de la presse en France.

---

### Contact presse

Victor Schmitt

[victor.schmitt@arcep.fr](mailto:victor.schmitt@arcep.fr)

Tél. : 01 40 47 71 84

### Suivez l'ARCEP

 [www.arcep.fr](http://www.arcep.fr)

 LinkedIn /  Bluesky /  Mastodon

 Instagram

### Abonnez-vous

Flux RSS

Lettre électronique

Listes de diffusion